

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
ANALYSES MORPHOLOGIQUES DE RUPTURES ET CARACTÉRISATIONS MICROSTRUCTURALES D'ÉPROUVETTES DE TRACTION EN ALLIAGE DE CUIVRE	2382,83 €
ANALYSE SUR SECTIONS METALLOGRAPHIQUES D'UNE TOLE PLAQUEE EN ALUMINIUM	809,79 €
QUALIFICATION DU PROCESS SLURRY AML ENDUCTION / TRAITEMENTS THERMIQUES / CONTRÔLES D'ÉPROUVETTES EN ALLIAGE TA6V (GRADE 5)	355,94 €
QUALIFICATION DU PROCESS SLURRY AML ENDUCTION / TRAITEMENTS THERMIQUES / CONTRÔLES D'ÉPROUVETTES EN ALLIAGE TA6V (GRADE 5)	295,94 €
ANALYSE DÉFECTOLOGIQUE DE CONNECTEURS DE MOTORISATION ÉLECTRIQUE MARINE	1658,68 €
EXPERTISE ET REPRISE EN BRASAGE D'UNE SONDE PT8F VT6949	424,60 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 5 juin 2023



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

12 JUN 2023